

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2004

Présents :

MOREL Denis, le Maire, DE LACONNAY Laetitia, LUKIC Slobodan, MUILIN Daniel, PATEL Marc, RAGOZZA Gilles, ROY Christiane.

Absent : COLY Jean-Charles

Après approbation de la dernière séance, il est passé à l'ordre du jour.

STATUTS PNRHJ :

Le conseil accepte la modification des statuts du PNRHJ suite à l'adhésion de nouvelles communes.

STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES JURA SUD :

Le conseil accepte le projet de révision statutaire permettant de modifier l'adresse du siège social de la Communauté de communes Jura Sud..

RAPPORT DU SICTOM :

Le conseil accepte le rapport annuel présenté par le SYDOM du Jura sur l'élimination des déchets pour l'exercice 2003. (le rapport est consultable en mairie)

SIDEC : ECLAIRAGE EXTERIEUR DE L'EGLISE et ECLAIRAGE PUBLIC :

M. le Maire présente les projets concernant l'éclairage extérieur de l'église (mise en valeur) et l'éclairage public avec enfouissement des lignes à Grand Serve. Après discussion, la priorité est donnée au programme de l'église ; le Sidec sera contacté pour une variante à la proposition faite. Le programme d'éclairage public et d'enfouissement des lignes à Grand Serve est reporté. Une demande sera faite pour une extension de l'éclairage public sur Montucsel et Grand Serve.

SYSTEME DE CHLORE AU RESERVOIR :

Suite à l'appel d'offres faite par la D.D.A.F. pour ce programme, le conseil décide de retenir l'entreprise L'EAU PURE.

TRAVAUX DE VOIRIE RUE DE LA GRECHE :

Après étude des devis, le conseil décide qu'une demande de subvention sera faite auprès du Conseil Général pour le financement de l'opération.

BUDGET DE L'EAU

Le conseil décide par mesure de simplification, de réintégrer les dépenses et les recettes du service de l'eau et de l'assainissement dans le budget général à compter du 1^{er} janvier 2005.

COUPES DE BOIS :

Les personnes inscrites pour une coupe de bois devront s'acquitter d'une somme forfaitaire de 30 €. Il sera demandé au garde ONF de régler un problème particulier rencontré sur les dernières coupes attribuées.

CIMETIERE :

Le tarif des concessions (2mx1m) pour 15 ans passe à 61 € ; celui des concessions pour 30 ans passe à 122 €, et ce à compter du 1^{er} janvier 2005.

L'acquisition d'une petite bande de terrain sera nécessaire pour être en conformité avec les plans révisés du cimetière.

DIVERS :

- Remerciements de l'amicale des parents d'élèves du RPI Vaux-Jeurre pour le prêt de matériel à l'occasion de la kermesse de fin d'année.
- Une relance sera faite auprès d'un particulier pour qu'il dépose une déclaration de travaux suite à l'abri fait.
- Une réunion avec le bureau Concept Environnement sera demandée pour revoir certains dossiers.
- Un arrêté sera pris pour divagation de chèvres sur le territoire communal.

Au registre sont les signatures.

Le Maire Denis MOREL